

**Le 6/07/2021**

Le SYNEP CFE-CGC était invité à la deuxième concertation en multilatérale sur l'évolution de l'épreuve "oral de contrôle du Baccalauréat professionnel" à partir de la session 2022.

Le texte réglementaire sera proposé à la Commission Spécialisée des Lycées (CSL) le 6 septembre 2021.

Voir le document schématisant l'épreuve d'oral de rattrapage existante et l'épreuve à venir :  
[www.synep.org/epreuve\\_de\\_rattrapage\\_au\\_bac\\_pro\\_2022\\_projet.pdf](http://www.synep.org/epreuve_de_rattrapage_au_bac_pro_2022_projet.pdf)

Principales différences :

- 2 sous-épreuves orales notées sur 20 chacune et présentant un choix plus large pour le candidat, au lieu d'une. Chaque sous-épreuve appartient à un groupe de disciplines, dotées de coefficients voisins.

- La note d'admission sera basée sur un nouveau calcul

- Avoir au minimum une moyenne de 10/20 à l'ensemble des épreuves professionnelles, sans la PSE et l'éco-gestion et non plus seulement à l'épreuve de pratique professionnelle

Cette évolution tend à rapprocher l'épreuve de l'oral de rattrapage du Baccalauréat professionnel de celle en vigueur dans la Voie Générale et Technologique.

Anne GRUSS JARSAILLON